



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 24 février 2022

CM 1900/22

DRS

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: companylaw@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.6080

Objet: Vidéoconférence informelle des membres du groupe Droit des sociétés

Date: 3 mars 2022

Heure: 9:30

Lieu: Videoconference 1+1

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la Directive (EU) 2019/1937 (Documents 6533/22 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3 + ADD 4 + ADD 5 + ADD 6)
 - Présentation de la Commission sur l'analyse d'impact
 - Présentation de la Commission sur la proposition
3. Divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des Délégués.